

GRILLE DE SELECTION DU COLLEY

TB = Très Bon	SPE = Spéciale de race
EXC = Excellent	RE = Régionale d'élevage
CI = Classe Intermédiaire	NE = Nationale d'élevage
CO = Classe Ouverte	CHPT = Championnat de France
CT = Classe Travail	
CCH = Classe Champion	
CE = Classe Eleveur	

Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le : 14/12/06

Approuvée par le comité de la SCC le : 17/01/07

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + 1 EXC dans une exposition + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPTou NE sous 2 juges différents + Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en SPE ou RE ou CHPTou NE sous 2 juges différents dont 1 EXC en <u>NE en</u> CI ou CO ou CE + Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : <u>Mâle</u> : 4 descendants côtés 4 points avec 2 lices <u>Femelle</u> : 4 descendants côtés 4 points en 2 portées + Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet + Compatibilité génétique avec ses descendants + Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : <u>Mâle</u> : 4 descendants côtés 4 points avec 2 lices <u>Femelle</u> : 4 descendants côtés 4 points en 2 portées + Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet + Compatibilité génétique avec ses descendants + Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail

NB : a) l'examen oculaire doit certifier que le sujet est indemne de colobome

b) l'examen oculaire est obligatoire pour l'obtention du titre de Champion de France (CACs de la Nationale d'Elevage ou Championnat SCC)

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.